



siaepa
BONNETAN

Bonnetan, le 3 février 2022

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que **SAUR** est votre nouveau distributeur d'eau depuis le 1^{er} janvier 2022. A ce titre, et afin d'assurer la transition avec l'ancien distributeur (SUEZ), vous trouverez dans ce courrier les modalités pour nous contacter, ainsi que les prochaines échéances de facturation.

Les équipes de **SAUR** sont disponibles aux numéros et adresses indiqués ci-dessous, pour répondre à toutes vos demandes et vous accompagner dans vos démarches :

Service Clients :

☎ 05 53 40 96 21 (du lundi au vendredi, de 8h à 18h)

Urgences/Dépannages :

🔧 05 81 91 35 03 (7j/7 24h/24)

Nous rencontrer :

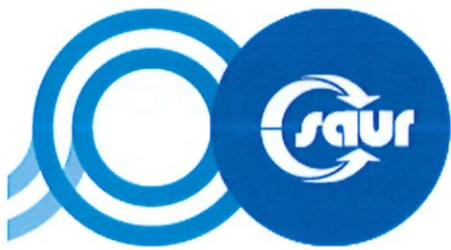
🏠 75 Allée du Pas de Douen 33370 BONNETAN; le mardi de 13h30 à 18h30, le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, le jeudi de 9h à 13h, et le samedi de 9h à 13h

Nous écrire :

✉ SAUR - TSA 20005 - 64239 LESCAR Cedex
www.saur-client.fr (« contactez-nous »)

A partir de mi-février, vous recevrez :

- votre contrat d'abonnement,
- la note tarifaire,
- une proposition de calendrier de prélèvement mensuel basé sur votre consommation 2021,
- le mandat SEPA accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), comportant les mentions BIC / IBAN à compléter puis nous retourner.



Voici les modalités de facturation qui seront mises en place à compter de 2022 :

Février 2022 : que vous soyez mensualisés, ou non, vous allez recevoir une dernière facture **SUEZ** correspondant à votre consommation du 2^{ème} semestre 2021, ainsi que votre abonnement du 1^{er} semestre 2022. Cette facture doit être réglée à **SUEZ** en une seule fois. (*)

(*) Pour toutes questions relatives à cette facture et aux consommations des années antérieures, veuillez contacter SUEZ (coordonnées sur la facture)

Début juillet 2022 :

- Si vous êtes **mensualisés** : vous ne recevrez pas de facture.
- Si vous **n'êtes pas mensualisés**, vous recevrez une facture **SAUR** correspondant à votre abonnement du 2^{ème} semestre 2022 ainsi qu'une consommation estimée, calculée sur la base de 50% de votre consommation 2021.
- Votre facture ne comportera aucun frais Administratif d'Accès au Service

Début janvier 2023 :

- Si vous êtes **mensualisés** : vous recevrez une facture **SAUR** correspondant à votre abonnement du 2^{ème} semestre 2022, votre abonnement du 1^{er} semestre 2023, ainsi que votre consommation 2022.
- Si vous **n'êtes pas mensualisés**, vous recevrez une facture **SAUR** correspondant à votre abonnement du 1^{er} semestre 2023, ainsi que votre consommation 2022 déduction faite de l'acompte facturé en juillet 2022.

Les équipes de **SAUR** sont heureuses de vous compter parmi leurs abonnés, et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos respectueuses salutations.

Monsieur Jon ERRECART
Directeur Régional Pyrénées Garonne

Monsieur Christian RAYNAL
Président du SIAEPA de BONNETAN

DocuSigned by:
Jon ERRECART
0D9B86607C5F401...